



Fédération des chambres
de commerce du Québec

Recommandations à l'intention du gouvernement du Canada en vue du Budget 2024-2025

Version sommaire

Août 2023





Recommandation #1 | Finances publiques : que le gouvernement présente un plan de retour à l'équilibre budgétaire sur un horizon de cinq ans, puis adopte une loi sur l'équilibre budgétaire qui forcerait le retour à l'équilibre après avoir présenté un budget déficitaire.

Recommandation #2 | Fiscalité et innovation : que le gouvernement présente rapidement le résultat de sa révision du programme d'encouragements fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE), qu'il y rende admissibles les innovations incrémentales, puis qu'il instaure un crédit d'impôt à la modernisation des équipements et à la cybersécurité (ME&CS).

Recommandation #3 | Économie verte et développement industriel : que le gouvernement assujettisse les incitatifs fiscaux et financiers associés au « Plan du Canada pour une économie propre » à des critères modulables de contenu canadien ou allié (provenant de partenaires de libre-échange du Canada).

Recommandation #4 | Infrastructures de transport et logistiques : que le gouvernement mette de côté dès maintenant les sommes d'argent qui seront nécessaires à la réalisation du lien ferroviaire à plus grande fréquence et à plus grande vitesse entre Québec, Montréal et l'Ontario et en accélère le calendrier de réalisation ;

- confirme dès maintenant le rehaussement du financement fédéral des projets d'expansion des ports de Montréal (terminal de Contrecoeur) et de Saguenay (zone industrialo-portuaire) ;
- bonifie le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour répondre aux besoins criants des aéroports québécois.
- révisé la facture tarifaire élevée imposée aux transporteurs aériens utilisant les aéroports canadiens.

Recommandation #5 | Programme de stages pratiques pour étudiants : que le gouvernement procède rapidement à l'annonce des investissements à venir jusqu'en 2030 du Programme de stages pratiques pour étudiants.

Recommandation #6 | Refonte du crédit canadien pour la formation : que le gouvernement remplace le crédit canadien pour la formation par un [Régime volontaire d'épargne formation continue](#) (RVEFC).

Recommandation #7 | Travailleurs expérimentés : que le gouvernement mette en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite ;

- déploie une campagne de sensibilisation afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés ;



- se dote d'un plan d'action afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés
- augmente le seuil de revenu ne diminuant pas les prestations du Supplément de revenu garanti (SRG)
- effectue une révision des limites, conditions et impacts fiscaux de la conversion d'un REER en FERR
- exclut les revenus de travail dans le calcul de récupération de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Recommandation # 9 | Délais de traitement en immigration : que le gouvernement réinvestisse dans les ambassades nord africaines pour réduire les délais de traitement des dossiers d'immigration en provenance de ces régions.

Recommandation # 10 | Sciences de la vie : que le gouvernement s'assure que le nouveau régime pancanadien d'assurance-médicaments soit complémentaire au système québécois actuel, afin de préserver la flexibilité et l'universalité qui en font la force.

Recommandation #11 | Ressources naturelles : que le gouvernement mette en place un programme de 50 M\$ en contributions non-remboursables et/ou de prêts sans intérêt dédié aux PME québécoises affectées par les feux de forêt de l'été 2023.



Mises en contexte et justificatifs

Recommandation #1 | Finances publiques

Le déficit budgétaire généré pour l'exercice financier 2022-2023 s'est élevé à plus de 41 G\$, soit 10 G\$ de plus que ce qui avait été initialement prévu dans la mise à jour économique de l'automne 2022. Dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt, les déficits prévus pour les prochaines années (14 G\$ en 2027-2028) entraîneront des frais de dette publique supplémentaires importants.

En 2022-2023, ces frais se sont élevés à plus de 35 G\$. C'est autant d'argent public qui ne peut être affecté aux priorités économiques. Pour assurer la relance à la suite du ralentissement de 2023-2024, le gouvernement devra se dégager des marges de manœuvre et retrouver l'équilibre.

Recommandation #2 | Fiscalité et innovation

Une refonte du RS&DE est attendue depuis un an et demi. Aucun détail n'a été donné sur ses modalités, mis à part l'idée d'un « régime privilégié des brevets » évoquée dans le Budget 2023-2024. Les entreprises canadiennes ont besoin de connaître les détails du cadre fiscal qui s'appliquera à leurs projets d'investissement au cours des prochaines années.

La FCCQ plaide pour que le nouveau RS&DE rende admissible la production commerciale d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, ou l'utilisation commerciale d'un procédé nouveau ou amélioré. L'innovation ne repose pas que sur la R&D expérimentale et le brevetage, car la commercialisation des innovations incrémentales est particulièrement stratégique.

Enfin, la FCCQ recommande l'instauration d'un crédit d'impôt à la modernisation des équipements et à la cybersécurité. Le retard de productivité du Canada s'explique en partie par l'adoption lente des technologies émergentes, notamment d'intelligence manufacturière. Ces technologies sont coûteuses et engendrent des défis de cybersécurité. L'investissement doit être mieux soutenu.

Recommandation # 3 | Économie verte et développement industriel

Depuis dix ans, les importations canadiennes en provenance de Chine ont doublé, de 52 G\$ à 100 G\$. Sur la même période, le déficit commercial du Canada avec la Chine est passé de 32 G\$ à 71 G\$. Les importations de métaux critiques, puis de produits électriques et électroniques nécessaires à la transition vers l'économie verte y est pour beaucoup. Cette dépendance croissante envers la Chine expose le Canada à des risques importants en matière d'approvisionnement et décourage le développement de ces créneaux manufacturiers au pays.

La FCCQ appuie le « Plan du Canada pour une économie propre » mais plaide donc pour que celui-ci intègre également certaines considérations commerciales. Tant l'Union européenne que les États-Unis assujettissent leurs programmes de soutien fiscal et financier aux créneaux de l'économie verte à des critères de contenu et de fabrication local ou allié. Le Canada doit faire de même pour s'assurer



que les incitatifs mis en œuvre bénéficient surtout aux manufacturiers canadiens, et servent à amoindrir les risques liés à l'approvisionnement en Chine.

Recommandation # 4 | Infrastructures de transport et logistiques

L'état des infrastructures stratégiques de transport et logistiques inquiète, que ce soit dans le domaine ferroviaire, maritime, aéroportuaire ou de transport collectif. La FCCQ recommande au gouvernement :

- de mettre de côté dès maintenant les sommes d'argent qui seront nécessaires à la réalisation du lien ferroviaire à plus grande fréquence et à plus grande vitesse entre Québec, Montréal et l'Ontario et d'en accélérer le calendrier de réalisation ;
- d'ajouter des sommes destinées au maintien des infrastructures aéroportuaires en bonifiant le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires ;
- de confirmer dès maintenant le rehaussement du financement fédéral des projets d'expansion des ports de Montréal (terminal de Contrecoeur) et de Saguenay (zone industrialo-portuaire), dont les projections de coûts ont augmenté en raison du contexte inflationniste et dont la réalisation ne doit pas être mise en péril ;
- de réviser la facture tarifaire élevée imposée aux transporteurs aériens utilisant les aéroports canadiens, qui nuit à leur compétitivité et a un impact sur les tarifs payés par leurs clients, y compris la clientèle d'affaires.

Recommandation # 5 | Programme de stages pratiques pour étudiants

Les stages pratiques représentent une opportunité en or, pour les étudiants, d'apprendre leur métier sur le terrain, mais aussi de se familiariser avec les réalités du monde professionnel. Les entreprises y trouvent aussi l'avantage d'avoir accès à une nouvelle cohorte de main-d'œuvre mieux formée.

Afin d'offrir plus de prévisibilité, tant aux entreprises qu'aux étudiants, la FCCQ recommande de procéder rapidement à l'annonce des investissements à venir jusqu'en 2030 du Programme de stages pratiques pour étudiants.

Recommandation # 6 | Refonte du crédit canadien pour la formation

Le crédit canadien pour la formation est limité à 250\$ par année, accumulable jusqu'à un maximum de 5000\$. La FCCQ est d'avis que ce montant est insuffisant et que le crédit d'impôt est un véhicule mal adapté. Les formations sont nettement plus dispendieuses que 250\$. À ce rythme, le travailleur devra attendre 2029 avant d'accumuler un crédit d'impôt couvrant une partie significative des frais réels de formation. De plus, la rémunération minimale requise de 10 000\$ est un obstacle aux personnes sans emploi, les plus susceptibles d'avoir besoin de formation.



La FCCQ recommande de remplacer le crédit canadien pour la formation et la prestation de soutien à la formation par un [Régime volontaire d'épargne formation continue](#) (RVEFC), dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi.

Recommandation # 7 | Pénuries de main-d'œuvre et travailleurs expérimentés

Les travailleurs expérimentés représentent un bassin de main-d'œuvre sous-utilisé. Le gouvernement du Canada doit travailler à réintégrer et accroître la rétention de ces derniers sur le marché du travail. Cependant, des obstacles à l'employabilité des personnes âgées de 60 ans et plus subsistent, pouvant en inciter plusieurs à abandonner les recherches ou à prendre leur retraite précocement. La FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- déployer une campagne de sensibilisation afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés ;
- élaborer un plan d'action visant à offrir de nouvelles formations adaptées pour les travailleurs expérimentés ainsi qu'à soutenir leur réintégration au marché du travail ;
- augmenter le seuil de revenu ne diminuant pas les prestations du Supplément de revenu garanti (SRG) et instaurer un crédit d'impôt pour la prolongation de carrière ;
- effectuer une révision des limites, conditions et impacts fiscaux de la conversion d'un REER en FERR, afin d'éliminer les contraintes pour un travailleur expérimenté voulant rester ou retourner sur le marché du travail ;
- exclure les revenus de travail du calcul de récupération de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Recommandation # 8 | Entente de développement du marché du travail

L'entente sur le développement du marché du travail (EDMT), qui aide les travailleurs à acquérir une formation et développer des compétences particulières, répond à un besoin important. Le monde du travail subit une révolution technologique, et les travailleurs ont besoin de soutien pour améliorer leurs compétences et demeurer actifs sur le marché du travail.

La FCCQ recommande au gouvernement de maintenir les investissements dans le développement des compétences, puis de renouveler l'EDMT avec le gouvernement du Québec.

Recommandation # 9 | Délais de traitement en immigration

Les délais de traitement des demandes d'immigration ne sont plus raisonnables, et sont inégaux d'une région du monde à l'autre. La FCCQ recommande au gouvernement de réinvestir dans les ambassades nord-africaines pour réduire les délais de traitement des dossiers en provenance de cette région, en particulier pour les candidats francophones.



Recommandation # 10 | Sciences de la vie

Le gouvernement du Canada s'est engagé à instaurer un régime pancanadien d'assurance-médicaments. Toutefois, le Québec dispose déjà d'un régime universel d'assurance-médicaments, combinant la couverture publique de la RAMQ et la couverture offerte par les assureurs privés. Ce système permet aux citoyens d'avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin et aux employeurs d'inclure une assurance privée plus généreuse à leurs conditions de travail, ce qui contribue à l'attraction et à la rétention de personnel.

La FCCQ recommande au gouvernement de tenir compte de cette réalité dans le déploiement du nouveau système pancanadien. Celui-ci devra être complémentaire au système actuel afin de préserver la flexibilité et l'universalité qui font la force du régime québécois d'assurance médicaments.

Recommandation #11 | Ressources naturelles

Aux difficultés liées à l'inflation et à l'endettement se sont ajoutés, pour beaucoup de PME québécoises, les coûts associés aux feux de forêt historiques de l'été 2023. Le gouvernement du Québec a rapidement mis à la disposition des exploitants forestiers, des scieries, des papetières, des pourvoiries, des entreprises touristiques et des commerces de détail 50 M\$ en prêts et garanties de prêt d'urgence. Le gouvernement fédéral devrait doubler cette contribution.